

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Colle de poisson

Dénomination commerciale

IsingDry

N° article

XXXXx

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Usage professionnel : Traitement des vins (se reporter à la notice technique).

Usage privé : Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH

Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany

Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.

P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France

Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59

Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification:

Non classé comme matière dangereuse conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.2 Autres dangers:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance/mélange

Composition : Formulation poudre à base de colle de poisson et d'acide citrique monohydraté.

Classes/Symboles/Phrases de danger : Non applicable.

Composants/impuretés dangereux :

Composants	N° CAS	N° EINECS	N°CE	Classification R(CE) N° 1272/2008	Teneur
Acide citrique monohydraté [C ₆ H ₈ O ₇ , H ₂ O]	5949-29-1	201-069-1	E330	Eye Irrit. 2, H319	25 - 40 %

Libellé des phrases et classes de danger : voir section 16

3.2 Autres informations

Pas d'information complémentaire.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Inhalation

Faire respirer à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire (présence de SO₂).

4.1.2 Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

4.1.3 Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau en écartant les paupières pendant 10 minutes. Contacter un médecin.

4.1.4 Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de d'eau. Consulter un médecin si trouble digestif

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Possibilités d'irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.05.2023	001	05/2023 / RL	1 / 4 (isingdry-sds-french-erbsloeh-20230515-001)

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Eau, dioxyde de carbone, mousse, produits extincteurs en poudre

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Dégagement par décomposition thermique de gaz toxiques : oxydes de carbone et dioxyde de soufre.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Ne pas laisser se déverser l'eau d'extinction contaminée dans le milieu naturel et les égouts.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire et un vêtement adaptés aux incendies.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Eviter la formation de poussières. Eloigner les personnes du lieu de fuite. Utiliser un appareil respiratoire autonome, des gants et un vêtement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts. Prévenir les autorités si épandage important.

6.3 Méthode de nettoyage

Récupérer mécaniquement le maximum de produit répandu dans un conteneur adéquat. Laver le résidu à grande eau.

6.4 Autres informations

Aucune

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Assurer une ventilation/évacuation suffisante.

Eviter la formation de poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant et après manipulation.

Prévoir une fontaine oculaire sur la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les récipients hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré, à l'abri d'odeurs étrangères.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie.

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôle d'exposition professionnelle

a) Protection respiratoire

Masque de protection recommandé en cas de ventilation insuffisante.

b) Protection des mains

Gants de protection (caoutchouc, PVC, néoprène) recommandés.

c) Protection des yeux

Lunettes de sécurité recommandées.

d) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

Mesures de protection complémentaire

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Ne pas fumer, ni boire, ni manger pendant la manipulation du produit.

Se laver les mains avant et après manipulation.

8.2.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prendre toutes les dispositions pour empêcher le rejet dans le milieu naturel ou dans les égouts.

Prévenir les autorités compétentes en cas de déversement important du produit dans le milieu naturel ou les égouts.

8.2.3 Autres contrôles

Pas de mesure spéciale nécessaire.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.05.2023	001	05/2023 / RL	2 / 4 (isingdry-sds-french-erbsloeh-20230515-001)

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Aspect : Poudre floconneuse beige-crème
Odeur : Caractéristique

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité (20°C) : Non disponible
pH : Non disponible
Point de fusion : Non applicable
T° d'auto-inflammation : Non applicable
Solubilité dans l'eau : Formation de suspension colloïdale

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Stabilité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Conditions à éviter

Températures élevées et humidité.

10.3 Matières à éviter

Acides et oxydants forts.

10.4 Produits de décomposition dangereux

Possibilité de dégagement d'oxydes de carbone (CO, CO₂) par combustion.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

Corrosion/irritation cutanée

Possibilité d'irritation en cas de contact prolongé.

Corrosion/irritation oculaire

Irritation, rougeur, larmoiement.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

En l'état actuel des connaissances, pas d'effet écologique toxique attendu.

12.2 Mobilité

En l'état actuel des connaissances, pas d'impact écologique toxique attendu.

12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Bien que sans effet néfaste connu pour l'environnement, éviter l'épandage du produit dans le milieu naturel ou les égouts.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.05.2023	001	05/2023 / RL	3 / 4 (isingdry-sds-french-erbsloeh-20230515-001)

14 Informations relatives au transport

- 14.1 Transport terrestre (ADR/RID)**
Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.
- 14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)**
Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.
- 14.3 Transport aérien (IATA)**
Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010
Non applicable.
- Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)**
Non classée comme matière dangereuse.
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique**
Pas de donnée disponible.
- Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certaines préparations.**
Se conformer à la réglementation européenne en vigueur.

16 Autres informations

- 16.1 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3**
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- 16.2 Abréviations et acronymes**
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB : very (très) Persistant et very (très) Bioaccumulable
ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
RID : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par rail
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA : International Air Transport Association
- 16.3 Informations complémentaires**
Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet
- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.**
Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.05.2023	001	05/2023 / RL	4 / 4 (isingdry-sds-french-erbsloeh-20230515-001)